



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 28 septembre 2020

Les universités et écoles de Toulouse sont mobilisées pour contribuer à la prévention de l'épidémie COVID19 tout en assurant la continuité des enseignements pour tous les étudiants

Les sites universitaires de Toulouse observent une augmentation du nombre de cas positifs à la COVID 19 depuis le 17 septembre, dans différentes promotions. Conformément à la stratégie de test définie par les autorités sanitaires, la survenue de ces cas positifs conduit à prendre des décisions de suspension des enseignements en présentiel de manière temporaire (en général 7 ou 14 jours). Adaptées aux recommandations de l'ARS et proportionnées aux situations recensées dans les formations universitaires, ces mesures sont appliquées de manière temporaire et localisée. Elles ont pour objectif de freiner l'épidémie et de contribuer ainsi à la maîtrise.

Le protocole sanitaire du MESRI applicable dans les universités et écoles prévoit le port systématique du masque dans les locaux et sur les campus, et la mise à disposition des moyens permettant de respecter les gestes barrières (lavage des mains, gel hydroalcoolique...). Les établissements d'enseignement supérieur se sont largement emparés de ces mesures de précaution sanitaire selon des modalités propres à chacun : fourniture de masques et de gel hydroalcoolique, mobilisation d'étudiants médiateurs pour sensibiliser au respect des gestes barrières par exemple. Le port du masque est très massivement respecté sur les campus, en particulier dans les lieux clos, et les étudiants doivent en être félicités.

Les situations de cas positifs observées trouvent principalement leurs origines dans les moments festifs et les soirées privées, au cours desquels le respect des gestes barrières se relâche.

Le préfet de région Occitanie, préfet de Haute Garonne, la rectrice de la région académique Occitanie, le recteur de l'académie de Toulouse, le recteur délégué à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation, le directeur général de l'ARS et les présidences d'université et directions d'école invitent les étudiants à mettre en pratique les conseils pertinents pour « passer au sans contact » et ainsi rompre les chaînes de transmission.

Les établissements ont anticipé et préparé des modalités d'enseignement pour assurer la continuité des cours dans ce contexte particulier : les modalités pratiques de ces enseignements (hybride ou à distance) sont transmises directement aux étudiants, pour les périodes de suspension temporaires de cours.

La situation sanitaire des établissements d'enseignement supérieur fait l'objet d'une évaluation et d'un recensement quotidiens des cas positifs déclarés par les services du rectorat de région académique Occitanie, l'ARS, la préfecture de région en lien avec les référents COVID de chacune des écoles et universités.

Sophie Béjean, rectrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités, les présidentes et présidents des universités et établissements de Toulouse, rappellent notamment que le port **du masque est obligatoire depuis la rentrée, pour toutes et tous, dans l'ensemble des espaces intérieurs et extérieurs des campus. Il appartient à chacun de faire preuve de civisme et d'agir avec responsabilité pour se protéger et protéger les autres.**

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.occitanie.gouv.fr/communiqués